



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pluies et risques d'inondations : le gouvernement renforce le dispositif de vigilance et appelle chaque citoyen à la responsabilité

Cotonou, 4 juillet 2026 - Alors que d'importantes précipitations s'abattent depuis plusieurs jours sur le territoire national et sur l'ensemble de la sous-région, le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique appelle les populations à la plus grande prudence. Les prévisions météorologiques annoncent la persistance de ces intempéries dans les semaines à venir, exposant plusieurs localités à des risques accrus d'inondations et de sinistres.

Selon les services de l'Agence béninoise de protection civile, la montée des eaux et le débordement des cours d'eau menacent des habitations fragilisées, favorisent les effondrements et multiplient les risques d'accidents. Les autorités préfectorales et communales, mobilisées aux côtés de l'agence, poursuivent les opérations de sensibilisation et de réduction des risques de catastrophe engagées depuis le début de la saison des pluies.

En dépit de ces efforts, le ministère observe que certains comportements à risque persistent. C'est dans ce contexte que le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique en appelle au sens de responsabilité de chacun.

Les consignes de sécurité

Les populations sont invitées à observer scrupuleusement les recommandations suivantes :

- respecter les mesures prises par les autorités politico-administratives compétentes, notamment celles relatives à l'évacuation des personnes et des biens vers des familles d'accueil ou des lieux plus sûrs ;
- éviter toute traversée de ponts submergés ou de zones inondées, quels que soient les moyens de déplacement utilisés ;
- évacuer sans délai les zones susceptibles d'être inondées et les habitations menacées d'effondrement ou par la montée des eaux ;
- éviter la traversée des cours d'eau de nuit ;
- éviter les surcharges des barques, en violation de la réglementation sur le transport fluvio-lagunaire ;
- s'abstenir de se baigner dans les cours d'eau ou d'y faire ses besoins ;
- éviter de faire usage des eaux contaminées comme eaux de boisson ;
- signaler sans délai toute situation de danger aux agents de protection civile en composant le 118.

Le ministère rappelle que le respect rigoureux de ces consignes demeure le moyen le plus efficace de préserver les vies humaines et de limiter les conséquences des intempéries. Il compte sur le civisme de toutes et de tous.

CONTACT PRESSE :

Dieu-Donné KATAKOULA : +229 01 97 43 40 74 | dkatakoula@gouv.bj
Serge NONVIGNON : +229 01 48 44 11 11 | presse@presidence.bj